

	REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE QUIMPER <u>CONSEIL MUNICIPAL DU 14 septembre 2026</u>
Date de la convocation : 08/09/2026 Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15	Membres présents : Mesdames Guenaëlle LE STER, Gwenaëlle GESTIN, Helena GORDINHO, Julie ROULLIER, Morwenn GOURVES-BECOARN; Messieurs Jean L'HARIDON, Florian COLIN, Frédéric ERMINELLI, Matthieu MEURIC, Aurélien GUILLOU, Aurélien QUEAU et Raymond MESSEAGER. Membres absents : Membres absents excusés : Monsieur Benjamin SERPE, mesdames Valérie DEUIL et Julie KEROULLAS Procurations : Benjamin SERPE donne procuration à Raymond MESSEAGER Valérie DEUIL donne procuration à Jean L'HARIDON Julie KEROULLAS donne procuration à Julie ROULLIER

- **Nomination d'un secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT)** : Florian COLIN

2026_44 - Vote de marché : Travaux KERIOU

Marché sécurisation de la route de Keriou: deux entreprises ont déposé un dossier d'appel d'offre dont l'analyse est ci-dessous :

TRANCHE FERME

	DESIGNATION DES TRAVAUX	Colas	Eurovia
1	Section A: cheminement entre Pont Ar Helec et rue de Kerolven + chaudiou		
1.1	Voirie	43 931,50 €	54 671,90 €
1.2	Réseau Eaux pluviales	4 364,50 €	3 988,35 €
1.3	Signalisation	7 231,20 €	6 983,45 €
1.4	Aménagement paysager	7 800,00 €	5 253,00 €
	<i>sous-total SECTION A (€HT)</i>	63 327,20 €	70 896,70 €
3	Section C: aménagement secteur haut - carrefour Rte de Kervennou		
3.1	Voirie	59 894,00 €	63 132,80 €
3.2	Réseau Eaux pluviales	12 820,00 €	16 034,20 €
3.3	Signalisation	13 158,40 €	12 775,80 €
3.4	Aménagement paysager	11 660,50 €	8 041,75 €
	<i>sous-total SECTION C (€HT)</i>	97 532,90 €	99 984,55 €
MONTANT TOTAL HT TVA 20% MONTANT TOTAL TTC		160 860,10 €	170 881,25 €
		32 172,02 €	34 176,25 €
		193 032,12 €	205 057,50 €

La commission d'appel d'offre propose de retenir uniquement la tranche ferme et d'exclure la tranche optionnelle.

Monsieur le Maire rappelle que les crédits ont déjà été inscrits au budget primitif 2026 de la Commune.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 14 septembre et propose à l'assemblée délibérante, de retenir l'entreprise **COLAS**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Retient uniquement la tranche ferme
- Suit l'avis de la commission d'appel d'offre et attribue le marché à l'entreprise **COLAS** pour les montants tels qu'ils figurent ci-dessus
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes aux marchés et éventuels avenants pour la tranche ferme

Le Maire,
Raymond MESSAGER

